

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 7***Objet : Création d'un emploi pour mener à bien un projet**Date de convocation :*  
18 mai 2021*Date d'affichage :*  
18 mai 2021*Nombre de Conseillers en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

17

*Nombre de votants :*

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt et un  
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Jean-Pierre ANGLAS, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire expose aux membre du Conseil Municipal, qu'afin de mener à bien un projet de la collectivité (Petites villes de demain) il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet d'attaché territorial.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexés au budget de la Commune :

Période	Nombre d'Emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024	1	Attaché territorial	Chargé de projet « petites villes de demain »	35 heures

L'agent devra justifier d'un niveau de formation en master 2 (développement local, aménagement, gestion des territoires ou équivalent)

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 5 échelon du grade.

**AR Prefecture**

082-218200871-20210525-DELIB72505-DE  
Reçu le 27/05/2021  
Publié le 27/05/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les propositions ci-dessus ;
- CHARGE le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat et les éventuels avenants ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponible et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL